LES NAP (Nouvelles Activités Périscolaires)

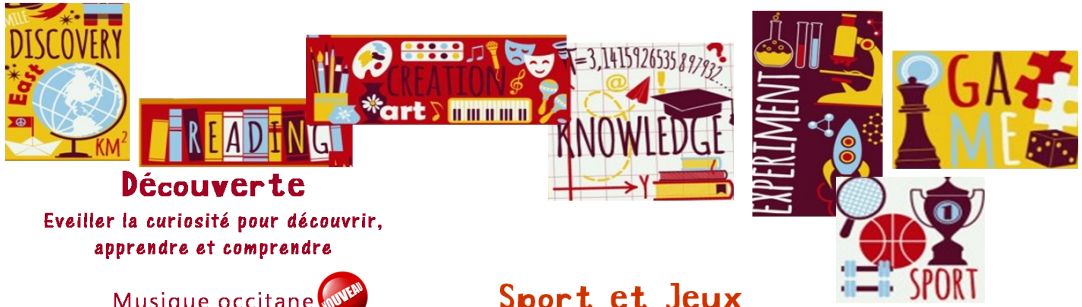

Découverte

Eveiller la curiosité pour découvrir, apprendre et comprendre

- Musique occitane (NOUVEAU)
- Langue (russe)
- Créativité
- L'Homme dans l'univers (NOUVEAU)
- Diététique
- Cuisine (NOUVEAU)
- Lecture
- Intergénération
- Jardin *et arts créatifs* (NOUVEAU) *autour de la nature*
- L'actu en questions (NOUVEAU)

Sport et Jeux

Le collectif et la connaissance de soi pour développer l'approche du « Bien vivre ensemble »

- Relaxation
- Eveil corporel/gym
- Jeux d'opposition
- Multi-sports
- Mime
- Jeux collectifs

16 ateliers
pour
APPRENDRE
&
S'AMUSER

Les plannings des activités seront communiqués aux familles au début de chaque période, par affichage sur le panneau « Infos NAP » ainsi que sur le site internet

POUR TOUT RENSEIGNEMENT

Retrouvez toutes les informations sur le site internet de la ville : www.mairie-soual.fr

Contactez le service d'accueil périscolaire :

06.12.80.08.39 periscolaire@mairie-soual.fr

Tous les imprimés sont disponibles et téléchargeables sur le site *www.mairie-soual.fr*, rubrique **Education & Jeunesse**

Notes personnelles :

.....

.....

.....

.....

.....

Imprimé par nos soins, ne pas jeter sur la voie publique

« SUIVEZ LE GUIDE ! »

Le guide d'infos des Temps Périscolaires

Nouveau

L'inscription : toutes les familles susceptibles d'utiliser les services d'Accueil Périscolaire (garderie, NAP, restaurant scolaire), régulièrement ou occasionnellement, devront compléter une fiche de renseignements et d'inscription disponible sur le site internet de la mairie ou auprès du service d'accueil périscolaire

Date limite d'inscription le 05/09/17.

Attention ! A partir de la rentrée 2017/2018, les inscriptions aux NAP se font à l'année avec possibilité de modification avant chaque début de nouveau trimestre.

Nouveau

Les inscriptions au restaurant scolaire se feront désormais exclusivement en ligne via un nouveau portail dédié aux familles.

Un guide d'utilisation sera remis aux familles début septembre.

Pour la semaine de la rentrée, une fiche d'inscription est disponible en mairie et sur le site internet; elle devra être retournée par mail à periscolaire@mairie-soual.fr ou déposée à l'accueil périscolaire **au plus tard le lundi 04/09/17 à 9h**

Les tarifs de l'accueil périscolaire: *instauration de 2 tranches en fonction des revenus**

- Forfait trimestriel 1/2 journée :
  - 36€ pour les familles imposables
  - 18€ pour les familles non imposables et pour tous à partir du 2ème enfant
- Forfait trimestriel journée :
  - 58€ pour les familles imposables
  - 29€ pour les familles non imposables et pour tous à partir du 2ème enfant

* *fournir un avis d'imposition*

Le paiement : une facture correspondant au(x) service(s) utilisé(s) sera adressée aux familles chaque fin de mois (restaurant scolaire) et /ou chaque fin de trimestre (accueil périscolaire). Les paiements pourront s'effectuer en ligne via le site internet de la mairie ou directement auprès de la Trésorerie de Dourgne, par chèque ou espèces.

L'organisation : depuis le 01/09/16, notre accueil périscolaire s'est structuré en **ALAE** (Accueil de Loisirs Associé à l'Ecole). Sa Directrice Laura Martinez est l'interlocutrice privilégiée des familles.

*Les **N**ouvelles **A**ctivités **P**ériscolaires (**NAP**) sont mises en place par la commune dans le cadre de la Réforme des Rythmes Scolaires depuis la rentrée 2014/2015. Elles s'inscrivent dans le prolongement du temps d'enseignement et s'adressent à tous les élèves de l'école.*

*Les **NAP** ne sont **pas obligatoires** et sont soumises à inscription.*

*Les **NAP** sont encadrées par du personnel expérimenté.*

Soual

A PROPOS DE LA RÉFORME DES RYTHMES SCOLAIRES

A la suite des élections présidentielles de 2017, la Réforme des Rythmes Scolaires instaurée à la rentrée 2014/2015 (décret n° 2013-77 du 24/01/13 publié le 26/01/13 au Journal Officiel) a été remise en cause .

Le Gouvernement a annoncé début juillet 2017 qu'à compter de la rentrée scolaire suivante, chaque commune aurait le choix de maintenir son organisation sur la semaine à 4 jours 1/2 ou repasser à la semaine à 4 jours. Pour l'année scolaire 2017/2018, les subventions versées par l'Etat dans le cadre de la Réforme des Rythmes Scolaires seront maintenues.

Ainsi, à Soual, la Municipalité, en accord avec le Conseil d'école, a fait le choix de maintenir l'organisation mise en place depuis septembre 2014. Ceci afin de ne pas imposer aux familles de nouvelles contraintes de réorganisation dans le délai très court et peu favorable de la période estivale. Les élus, en accord avec le Conseil d'école et en lien étroit avec l'équipe enseignante, travailleront sur la nouvelle organisation qui sera mise en place en 2018/2019 et informeront les familles au plus tard à la fin du 2ème trimestre 2017/2018 afin que chacun puisse prendre ses dispositions sereinement pour la rentrée suivante.

LA SEMAINE SCOLAIRE

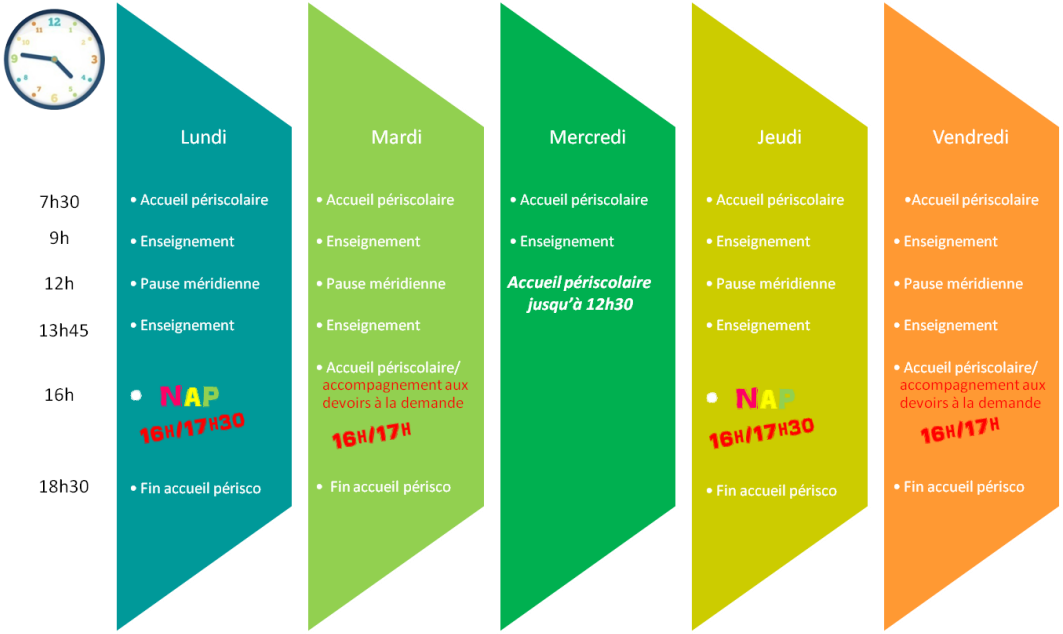

L'ORGANISATION DES NAP

Les périodes

Les activités sont proposées par **cycle fixé entre chaque période de vacances scolaires.**

Les horaires et les lieux

Les NAP se déroulent les **lundi et jeudi de 16h à 17h30**. Les lieux ont été choisis **au sein même de l'école ou à proximité immédiate** (Espace André Barrau, bibliothèque municipale Nicole Lefebvre, résidence Elie Gasc) de façon à limiter et sécuriser le déplacement des enfants et garantir une durée optimale de la séance.

Les mardi et vendredi de 16h à 17h, un temps d'accompagnement aux devoirs est proposé aux élèves de l'élémentaire qui en font la demande et des temps d'activités éducatives calmes ou de repos aux élèves de maternelle.

L'accompagnement des enfants

Les enfants sont accompagnés sur les différents lieux d'activités et ramenés à l'école à l'issue de la séance par les animateurs qui en ont la charge. **Les enfants ne pourront être récupérés qu'à l'issue de la séance, au sein de l'école.**

L'inscription

Les fiches d'inscription sont disponibles sur le site www.mairie-soual.fr ou peuvent être retirées au secrétariat de la mairie jusqu'à la rentrée scolaire, Elles doivent être retournées dûment complétées à l'adresse periscolaire@mairie-soual.fr ou déposées dans une « Box Périscolaire » ***avant le 05/09/17.***

La répartition

La répartition des enfants dans les ateliers est effectuée par la Directrice de l'ALAE et se fait en fonction de la classe de l'enfant et du nombre de places disponibles . **Chaque enfant pourra ainsi participer, par roulement, à un maximum d'ateliers.**

Attention ! Ne pas confondre NAP et APC

*Les APC, **A**ctivités **P**édagogiques **C**omplémentaires, peuvent être proposées aux élèves par l'équipe enseignante. Les jours et heures seront précisés individuellement aux familles par les enseignants.*